

# DÉLIBÉRATION

**N° BS-2018-09**

**OBJET:** Étude juridique et technique sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'indemnisation des agriculteurs par la collectivité pour services environnementaux sur les aires d'alimentation de captage de Cazères (31) et d'Estang (32)

Nombre de membres en exercice : 8  
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 7  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
 Date de convocation : 13/07/2018  
 Date d'affichage : 13/07/2018  
 Votes contre : 0  
 Votes pour : 8  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

*Secrétaire de séance* : **Claude VETTOR**

Membres présents : France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES (a reçu procuration de Pascal TROTТА), Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Pascal TROTТА (a donné procuration à Philippe SAUQUES).

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau la consultation lancée dans le cadre du groupement de commande avec la Régie Intercommunale d'Eau et d'Assainissement de Cazères et Couladère concernant la réalisation d'une étude juridique et technique sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'indemnisation des agriculteurs par la collectivité pour services environnementaux sur les aires d'alimentation de captage de Cazères (31) et d'Estang (32).

Madame la Présidente indique aux membres présents que la procédure arrive à son terme et qu'un candidat a pu être retenu par la commission ad hoc. Il s'agit du groupement constitué par le bureau d'étude **ACTEON SARL** et le cabinet d'avocats **SELARL Paillat Conti & Bory**, dont les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle
Prix	29 425.00 € HT	33 050.00 € HT
Délais	5 MOIS	5 MOIS

Madame la Présidente propose d'en demander le subventionnement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au même titre que les autres actions engagées dans le cadre du PAT de la Fontaine Sainte.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents le Bureau Syndical :

- approuve la proposition ainsi formulée,
- autorise Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités, et à signer les documents, qui seront nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,  
France DUCOS

